



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210713-BUR-AG-21-085-DE
Date de télétransmission : 29/07/2021
Date de réception préfecture : 29/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 13 juillet 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Réaffectation de la subvention « Creazione 2021 » à l'Office du Tourisme

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS :-

ABSENTS :

Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle DE GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Réaffectation de la subvention « Creazione 2021 » à l'Office du Tourisme

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération en date du 23 avril 2021 approuvant le versement d'une subvention de 15 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'organisation du festival Creazione ;

Considérant l'annulation du festival Creazione en raison du contexte sanitaire et des restrictions imposées ;

Considérant la demande formulée par l'Office de Tourisme Intercommunal de réaffecter la subvention de 15 000 € obtenue initialement pour Creazione sur les événements « Si stà bè in paese » afin de leur donner plus d'ampleur ;

Vu le Budget prévisionnel de la manifestation transmis par l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De réaffecter la subvention de 15 000 € de Creazione 2021 à l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia pour les événements « Si stà bè in paese » prévus pour l'été 2021 ;

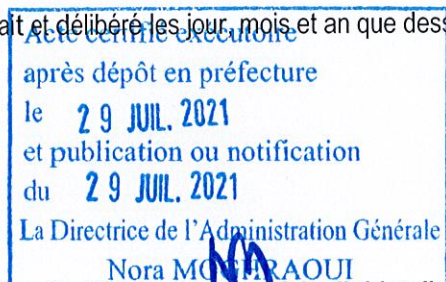
AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification